



Assemblée Générale de l'UNSS du 08 juin 2021

Interventions budgétaires, Nathalie FRANCOIS

A propos des réalisations budgétaires 2020

Notre organisation syndicale a rencontré les directeurs financiers et Madame la directrice la semaine dernière. Ils nous ont apporté des éléments de réponse à propos du différentiel de 1.6M€ dont le SNEP-FSU avait fait état au CA du 16 avril 2021 entre le compte de résultat (slide 5) et les réalisations budgétaires (qui n'est d'ailleurs indiqué sur aucune page puisqu'il faut faire nous-même l'opération entre les produits page2 et les charges budgétées page3) :

- Le bilan tel qu'il nous est présenté aujourd'hui répond aux règles du Nouveau Plan Comptable de 2020.
- L'écart d'1.6M€ entre le compte de résultat et le montant du budget analytique serait dû à un reclassement comptable de rejets de prélèvements. Pourriez-vous nous donner un exemple de rejet ? Un rejet sur le contrat licences ou tout autre exemple ?

Dans les documents préparatoires à l'AG, nous avons reçu exactement le même document « Comptes annuels 2020 » qu'au CA. Or, habituellement le document pour l'AG comporte la signature du commissaire aux comptes et une couverture au nom du cabinet d'expertise. L'envoi de ce document est-il un oubli ? Mais nous sommes soulagés que Monsieur HOREN nous ait indiqué dans son intervention qu'il certifierait bien les comptes.

Nous avons une question pour Monsieur HOREN : avez-vous connaissance des réalisations budgétaires lorsque vous procédez à la certification des comptes ? est-ce que vous mettez en regard ces deux documents différents ?

Pour terminer sur cette partie : Au regard du compte de résultat excédentaire de 6.9M€, nous souhaitons rappeler que le SNEP-FSU avait proposé que l'aide exceptionnelle de 25% au contrat 2020-2021, décidée à l'AG extraordinaire du 5 novembre, soit plus importante sur l'exercice 2020. Elle n'a été que de 10% sur cet exercice, alors que nous avons proposé qu'elle soit portée à 15 ou 20%. L'excédent aurait pu être moins élevé.

Enfin, si le SNEP-FSU a entendu les explications des directeurs financiers et de Madame la directrice à propos du compte de résultat lors de notre rencontre en amont de l'AG, nous nous attacherons à la lecture du budget analytique qui va nous être présenté pour porter notre appréciation finale.

Résultat du vote des comptes 2020 (excédent 6.9M€)

37 voix POUR, **22 ABSTENTIONS** dont le SNEP-FSU et les élu.es des AS

La principale raison du vote en abstention du SNEP-FSU tient au fait que l'aide aux AS sur le contrat aurait pu être plus importante dès le prélèvement de décembre comme nous l'avions demandé.

A propos de la proposition d'affectation du résultat 2020 par la DN UNSS

Pouvez-vous nous confirmer si les 2.4M€ pour l'aide au contrat licences 2021-2022 seront appliquées à l'exercice 2021 ? Et concrètement, comment est-ce que ça va se passer pour les AS ? Est-ce que ce sera pris sur le prélèvement du mois de décembre 2021 ?

Puisque la ligne d'1.5M€ qui était envisagée pour la réduction des contrats licences va basculer vers les crédits d'animation, ça ne fait pas la même chose pour le SNEP-FSU. Ce n'est pas ce qui a été discuté lors de la rencontre que nous avons eue la semaine dernière. C'est donc une nouvelle répartition que nous découvrons aujourd'hui. Ce ne sera pas une aide directe aux AS qui ont besoin de trésorerie à la rentrée. Nous savons qu'il n'y aura pas autant de manifestations d'organisées que ça et les AS, particulièrement les plus éloignées, ne pourront peut-être même pas y participer. Donc les 3 M€ (1.5M€ initial + ces 1.5M€ supplémentaires) ne seront probablement pas utilisés. On constate d'ailleurs dans les résultats des exercices précédents que les sommes budgétées ne sont pas toujours utilisées. Donc cette aide ne va pas être au service direct des AS.

Ce que le SNEP-FSU souhaitait, c'est que les AS n'aient rien à payer à la rentrée pour le paiement du contrat.

DISCUSSIONS ET REPONSES OBTENUES EN SEANCE

Sur l'aide au contrat 2021-2022

Réponse de la DN UNSS : Réduction exceptionnelle du contrat de 2/3 pour tous les lycées (66%) et 1/3 pour les collèges (34%). Concrètement les AS ne devraient pas payer le 1^{er} prélèvement de décembre 2021, les AS de lycées n'auraient pas à payer le prélèvement de janvier 2022. *(ndlr : il conviendra de vérifier l'exactitude de ces annonces car des ajustements seront probablement effectués pour correspondre aux % de réduction mais pas forcément à la totalité du coût de chaque prélèvement).*

Sur les crédits d'animation 2021

Réponse du ministère : une clause de revoyure pourrait être appliquée suite à la non-utilisation des 1.5M€ supplémentaires prévus. Le cas échéant, une nouvelle aide au contrat pourrait être envisagée.

Résultat du vote sur l'affectation du résultat 2020 (6.9M€)

Rappel de la proposition de la DN UNSS
2.4M€ remise sur le contrat licences 2021-2022
3M€ vers les crédits d'animation 2021
0.5M€ consolidation de postes de droit privé (secrétaires)
1M€ conservés en fonds propres

49 voix POUR, 9 ABSTENTIONS dont les 5 voix du SNEP-FSU

Le SNEP-FSU était favorable à ce que la majeure partie de l'excédent revienne directement aux AS via une nouvelle aide exceptionnelle pour le paiement du contrat. Initialement la DN UNSS avait proposé 1.5M€ pour les crédits d'animation et 1.5M€ pour « anticiper » une évolution du contrat (en plus des 2.4M€ déjà prévus). Le SNEP-FSU s'est donc abstenu sur cette nouvelle proposition faite en séance car il nous paraît illusoire de prévoir autant pour les crédits d'animation. Aider davantage les AS à se « re-faire » une trésorerie en augmentant une nouvelle aide exceptionnelle aurait été bien plus judicieux.

Budget 2021 (DBM)

Le SNEP-FSU n'a pas fait d'intervention spécifique sur ce sujet. En effet, l'architecture générale du budget n'a pas été modifiée, seuls quelques ajustements ont été proposés (420 000€ au chapitre fonctionnement).

Ndlr : A noter que le SNEP-FSU avait voté CONTRE ce budget lors de l'AG de février 2021 car il nous paraissait « hors sol », notamment car il nous semblait très largement surestimé dans l'apport des AS (participation aux rencontres et championnats).

Résultat des votes : 36 voix POUR, 18 ABSTENTIONS (dont les élu.es des AS) et **4 CONTRE (SNEP-FSU)**.

Retrouvez l'ensemble des documents relatifs à l'AG sur notre site :

<https://www.snepfsu.net/sportsco/instances.php>